

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Prochaine réunion de la commission

- Le samedi 05 avril à 9h30 au district
- Ordre du jour :
 - ✓ Suivi de la réglementation
 - ✓ Bilan des actions effectuées
 - ✓ Actions à mener jusqu'au 30 juin 2025

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Stade municipal Gérard Reverdy de Jujurieux NNI 011990101 (éclairage) – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la CRTIS – attente de décision.
- Stade du Pelou de Château Gaillard NNI 010890101 (éclairage) – rapport à rédiger par la CDTIS

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade municipal de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision.
- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – rapport à rédiger par la CDTIS - attente des levées des non- conformités majeures à entreprendre par le club local.
- Stade municipal de Saint Jean sur Reyssouze NNI 013640101 – rapport à rédiger par la CDTIS attente des levées des non-conformités majeures à entreprendre par le club local.
- Stade du Pelou de Château Gaillard NNI 010890101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Stade Jean Duroux de Fareins NNI 011570101 – rapport rédigé et transmis à la ligue – attente de décision.

Programmation des mois de mars et avril 2025

- Stade de la Besace 1 de Saint Etienne sur Reyssouze NNI 013520101 (éclairage)
- Stade municipal de Marlieux NNI 012350101 (installation)
- Complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 (installation)
- Stades municipaux de Saint Jean de Niois NNI 013610101 et NNI 013610102 (installations)

Demande de retrait de classement

- Stade municipal de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 (éclairage) – accord de la mairie - demande transmis à la ligue – attente de décision.

Pour la CDTIS : JF JANNET